

## ARRÊTÉ N°2026-114

**OBJET : Spectacle et répétitions de Théâtre rue Porte Carrée  
17 Juin 2026**

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,  
**Vu** la demande des « baladins de la tour », en date du 11 juin 2026,  
**Considérant** qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

### ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de leur spectacle de fin d'année, l'association des « baladins de la tour » sera amenée à répéter sur la voie publique. Il est donc nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation temporairement sur la place Alexandre Veillard :

- **Le mercredi 17 juin de 13h à 22h**

Article 3 : Les panneaux d'information seront mis en place par les services municipaux. Les barrières seront déposées proche des lieux par les services municipaux ; elles seront à installer par l'association aux heures détaillées ci-avant, et libérées une fois chaque événement terminé.

Article 5 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit de la manifestation.

Article 6 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, la Direction des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 11 juin 2026



Le Maire  
Jérôme BÉGASSE



**Mairie**

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)  
Ville de Saint-Aubin du Cormier